



Pièces à fournir pour les Médecins Résidents au titre de l'année 2020

- (9) Photos d'identité.
- (5) Photocopie légalisée de la Carte d'Identité Nationale.
- (2) Extrait de la fiche anthropométrique.
- (2) fiche de renseignements (ci-joint).
- (2) Spécimen de chèque (le RIB n'est pas accepté par le Ministère des Finance)
- (4) Copie légalisée du doctorat.
- (3) Copie légalisée d'attestation de Réussite au concours de Résidanat.
- (3) Copie légalisée d'attestation de validation de stage d'internat (**pour les ex-internes**).
- (3) Contrat d'engagement légalisé (**uniquement pour les médecins Résidents contractuels**).
- (1) Copie de Cessation de service (**pour les Fonctionnaires**).
- (1) Commission Médicale.



Pièces à fournir pour les Médecins Résidents Contrat CHU au titre de l'année 2020

- (10) Photos d'identité.
- (6) Photocopie légalisée de la CNIE.
- (6) Extrait d'acte de naissance
- (2) Extrait de la fiche anthropométrique.
- (1) fiche de renseignements.
- (2) Spécimen de chèque.
- (6) Copie légalisée du doctorat légalisé.
- (4) Copie légalisée d'attestation de Réussite au concours de Résidanat.
- (3) Copie légalisée du Contrat d'engagement.
- (1) Commission Médicale.
- (1) Copie du compte rendu de Cessation de service (**pour les Fonctionnaires**).
- (1) Demande de poursuite des études de Résidanat (**pour les Fonctionnaires de CHU**).